

COPIE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20190524-A2019052401-AR
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019



**ARRÊTE ENGAGEANT LA PROCEDURE
DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE
MARBOZ**

A 20190524 01

Le Maire,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants du Code de l'urbanisme,
VU la délibération du 03/03/2014 qui a approuvé le PLU de la commune,
VU la délibération du 10/10/2016 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,
VU le dossier de PLU,

Considérant que le plan local d'urbanisme nécessite d'être modifié afin d'apporter de la souplesse dans l'écriture de certaines règles, en particulier sur l'aspect extérieur des constructions en zone A et UA.

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions des articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme, une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de MARBOZ est engagée.

Article 2 : Le projet de modification simplifiée porte sur le règlement écrit ;
Evolutions à apporter au règlement

- assouplir les règles concernant les coloris et matériaux autorisés pour les toitures des bâtiments agricoles en zone A
- ne pas réglementer les pentes, coloris et matériaux de toitures pour les bâtiments à usage d'équipements public et d'intérêt collectif en zone UA

Article 3 : Le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet de l'Ain ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, en application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Commune de Marboz – Note sur la modification simplifiée n°2 – Avril 2019 Page 3

Article 4 : Le dossier sera transmis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour une demande d'avis au cas par cas en matière d'évaluation environnementale et dont l'avis doit être préalable à la décision de mise à disposition du dossier au public.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain. Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait à Marboz, le 24 mai 2019
Le Maire, Alain GESTAS



Mairie de Marboz